

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 juin 2017**
(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	15
Procurations :	4
Nombre de votants :	19
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.

Le compte-rendu est approuvé.

1. Tirages au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort a lieu en présence de Monsieur Gilles Sergent Maire de Beuzec-Cap-Sizun, commune associée à Pont-Croix pour les jurés d'assises.

Trois personnes sont tirées au sort sur les listes électorales de chaque commune.

Pour Beuzec-Cap-Sizun : LE LAY Stéphane, GOMES Maria, CHALM Cléa.

Pour Pont-Croix : SAOUZANET Aurélien, SERGENT Antoine, DELISLE Laurent

2. Aménagement des abords du Séminaire

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Grégory DUBU, du cabinet A-MAR.

En préalable, madame Jeanine GUILLOU regrette de ne pas avoir été invitée aux réunions du groupe qui suit ce projet.

Monsieur DUBU présente le projet qui comporte deux ensembles d'une part le parking de l'autre le jardin.

Après démolition des bâtiments qui scindent le parking en deux, il conviendra de délimiter clairement les places de parking ainsi que les chemins de circulations pour les piétons avec des cheminements vers le séminaire. Le parking sera arboré. Un emplacement sera réservé pour les cars le long de la rue de Constantine qui ne sera pas modifiée en dehors de la mise en place de containers enterrés au coin de la rue Jean-Louis Le Goff. Une borne de rechargement électrique sera également installée sur le parking coté boulevard du général de Gaulle.

Entre l'espace parking et l'espace jardin, il y aura la création d'un mail piéton reliant la rue Jean Louis Le Goff au boulevard du Général de Gaulle, il sera réservé aux piétons mais franchissable pour les véhicules de secours, les véhicules médicaux pour accéder à la maison médicale et pour les véhicules techniques ayant besoin d'accéder à l'espace culturel.

Une noue paysagère le long du mail viendra créer une coupure végétale entre le parking et le Séminaire. Seules les fondations du bâtiment en ruine seront conservées pour rappeler l'existence de ce bâtiment.

Le jardin sera arboré et en pelouse. Un quadrillage sera formé par les allées rectilignes entre les entrées des bâtiments du Séminaire.

Des espaces particuliers seront mis en valeur par un traitement en pavés. Ça sera le cas de la placette qui se situera au bout de la médiathèque entre l'Espace culturel et le jardin. Cette placette constituera un lieu de rencontre qui desservira l'ensemble des espaces. Une terrasse pavée sera aussi créée dans l'angle entre le bâtiment nord (rasé) et l'aile est, il s'agit d'un espace bien exposé au soleil. Un pavage sera conservé en pied des bâtiments,...

Des places PMR sont prévues près de la maison médicale et à proximité des commerces (boulevard).

Une grande partie de la surface actuelle du parking est en bon état et sera conservée, seul 1/3 de la surface sera refaite en bicouche.

Le parking comptera 137 places classiques et 6 places PMR.

L'estimation du cout des aménagements est de 375 693,00 € plus 15 000,00 € d'option pour l'éclairage des bâtiments.

3. Marché rue de la Prison

Après analyse des offres par le cabinet A-MAR, maitre d'œuvre du projet, monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre proposée comme la mieux-disante soit celle de l'entreprise LE ROUX de Landudec pour un montant de 97 023,75 € HT en tranche ferme et 84 318,80 € HT en tranche conditionnelle.

VOTE : UNANIMITE

4. Projet de médiathèque – attribution des lots et demandes de subventions

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une consultation a eue lieu pour les travaux de la médiathèque.

Après étude des offres par le Cabinet Girard, maitre d'œuvre, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot n°1 Gros œuvre	SAR - PLONEIS	48 197,08 €
Lot n°2 Ravalement	LE BIAVANT – CONCARNEAU	10 900,05 €
Lot n°3 Menuiseries extérieures bois	MAGADUR PICHON – PONT-CROIX	29 264,50 €
Lot n°4 Cloisons doublage	LE BIAVANT – CONCARNEAU	55 600,00 €
Lot n°5 Menuiseries intérieures	MAGADUR PICHON – PONT-CROIX	9 893,49 €
Lot n°6 Sols scellés	LUCAS GUEGUEN - QUIMPER	8 963,98 €
Lot n°7 Sols souples	LUCAS GUEGUEN - QUIMPER	9 288,51 €
Lot n°8 Peinture	LUCAS GUEGUEN - QUIMPER	7 467,80 €
Lot n°9 Electricité	SAS LAURENT GARIN - PLOMELIN	41 000,00 €
Lot n°10 Chauffage Plomberie Sanitaires	SANITHERM - QUIMPER	33 978,84 €
	TOTAL HT	254 554,24 €

Madame GUILLOU interroge le Maire sur le fait de réaliser des gros travaux dans un bâtiment dont la commune n'est pas propriétaire.

Monsieur le maire indique qu'un bail emphytéotique de 30 ans avec un loyer de 360 € /mois sera signé. Ce type de bail donne au locateur la quasi-totalité des droits et des obligations d'un propriétaire sur le bien loué.

Madame GUILLOU souligne qu'ainsi les Pontécruiciens vont investir dans un bâtiment privé.

Monsieur le Maire le reconnaît mais précise qu'en 30 ans cet investissement sera amorti d'autant que juridiquement, le bail emphytéotique permet à la commune de percevoir des subventions et de récupérer la TVA.

VOTE : 15 voix Pour et 4 abstentions.

5. Subventions 2017

Monsieur Yves KERISIT, adjoint en charge des Finances présente à l'assemblée les propositions de subventions faites par la commission des finances :

SUBVENTIONS	2017	2017		Accord
	Demande	Nbre	Part.	montant
Culturelles	25€ / adhérent P.X			
groupe des bruyères		14	25	350,00 €
War-roak	2000,00			2 000,00 €
Fêtes médiévales	2520,00			2 000,00 €
SLACS	3000,00			2 000,00 €
mise à disposition des Serv.Tech				
Ecoles / Enseignement	25€ / enfant P.X			
Ecole Henri Matisse		36	25	900,00 €
Maternelle Primaire				
Ecole ND de Roscudon		35	25	875,00 €
Maternelle Primaire				
Ecole Diwan – Pont-Croix		5	25	125,00 €
Collège ND de Roscudon		37	25	925,00 €
Collège St jo Audierne		1	25	25,00 €
Ecole Henri Matisse	139,80			139,80 €
cotisation OCCE				
Réseau Ecoles Rurales	450,00		forfait	450,00 €
du Cap				
RASED	124,00			124,00 €
réseau Aide aux Elèves en Difficulté				
Enseignement Professionnel	25€ / enfant P.X			
Maison familiale POUILLAN		4	35	140,00 €
Maison familiale ELLIANT		2	35	70,00 €
Chambre des METIERS		1	35	35,00 €
Associations caritatives	25€ / adhérent P.X			
Alcool Assistance cap-sizun				100,00 €
Sociales	25€ / adhérent P.X			
Secours alimentaire du CAP-SIZUN	480,00			480,00 €
Association Cap Solidarité				450,00 €
Association Accueil des réfugiés dans le Cap	200,00			200,00 €
Mme PERTIN – Plouhinec				
Ass résidents La FONTAINE		20	26	520,00 €
Ass résidents ST YVES		11	25	275,00 €

Ass le P'Ty plus – EHAD Plouhnec		2	25	50,00 €
EFA Finistère – Enfance et Familles d'Adoption		1	35	35,00 €
IME Kerlaz		2	35	70,00 €
Associations Sportives	25€ / adhérent P.X			
Tennis club du Cap		5	25	125,00 €
Stade Pontécruzien				500,00 €
Hand ball Club Cap Sizun		19	25	475,00 €
PAT club Cap-Sizun		8	25	200,00 €
Rédérien Cap-Sizun	275,00	7	25	175,00 €
Asso.sportive ND Roscodon		38	25	1 064,00 €
Mondial Pupilles		2	25	50,00 €
Cap-sizun Natation – Plouhinec		2	25	50,00 €
Association GJFC Cap-Sizun	30 € / 7	7	25	175,00 €
groupement Jeunes football				
Divers				
SNSM				100,00 €
Le SOUVENIR FRANCAIS	200,00			200,00 €
organisation AG Départementale				
Sport et Détente – LAURENT Catherine	110,00			110,00 €
				15 562,80
			TOTAL	€

VOTE : UNANIMITE

6. Compte administratif de l'OMT pour 2016

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de la compétence tourisme à la communauté des communes, l'office de tourisme municipal de PONT-CROIX a été dissout, au 31 décembre 2016. Il revient donc au conseil municipal d'approuver et clore le compte administratif 2016 de l'OMT et d'affecter les résultats constatés au budget de la commune.

Le Conseil municipal de PONT-CROIX réuni sous la Présidence de Monsieur Yves KERISIT, Adjoint aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 de l'OMT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations de l'exercice	1 618,00	2 850,45	112 972,17	94 916,16	114 590,17	97 766,61
Résultat de l'exercice		1 232,45	18 056,01		16 823,56	
Résultat reporté		8 436,39		10 286,96		18 723,35
TOTAUX CUMULES		9 668,84	7 769,05			1 899,79

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.
Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

VOTE : UNANIMITE

7. Affectation du résultat de l'OMT

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la dissolution de l'OMT, les résultats constatés à l'exercice 2016 sont à affecter au budget communal.

Le déficit de fonctionnement de 7 769,05 € est affecté en section de fonctionnement au compte 002 et l'excédent d'investissement est affecté en section d'investissement au compte 001.

VOTE : Unanimité

8. Décision modificative n°1 budget principal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'intégration des résultats définitifs de l'OMT suite à sa dissolution, au budget de la commune implique la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Dépenses :

C/002 Déficit de fonctionnement reporté :	7 769,05 €
C/023 Virement à la section d'investissement :	- 7 769,05 €

Investissement

Recettes :

C/001 Résultat d'investissement reporté :	9 668,84 €
C/021 Virement de la Section de fonctionnement	- 7 769,05 €
C/1641 Emprunts	- 1 899,79 €

VOTE : UNANIMITE

9. Emprunts.

Monsieur le Maire indique au conseil que des banques ont été consultées pour contracter deux emprunts.

Le premier de 500 000,00 € sur 20 ans a pour but de remplacer le prêt à deux ans qui avait été fait lors de l'achat du Séminaire les ventes n'étant que partiellement réalisées. Le second est un prêt relais subventions de 300 000,00 € sur deux ans.

Madame GUILLOU aurait préféré que la vente de l'aile ouest du Séminaire et la vente du camping soient déduites du montant du nouveau prêt. Monsieur KERISIT explique que compte tenu des investissements à prévoir il est préférable de contracter un nouveau prêt de 500 000,00 € pour conserver de la trésorerie.

Monsieur KERISIT propose de retenir les offres les plus intéressantes qui sont celles du Crédit Agricole dans les deux cas :

Prêt de 500 000,00 € sur 20 ans.

Le taux proposé est de 1,80 % (taux fixe à amortissement constant)

Frais de dossier 500 €

Prêt de 300 000,00 € sur 2 ans.

Le taux proposé : Euribor + 1,31 %

Frais de dossier 200 €

VOTE : UNANIMITE

10. Vente de l'aile est du Séminaire

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des discussions sont en cours pour un projet autour de l'aile est du Séminaire.

Le projet est porté par Five Promotion, investisseur immobilier du nord Finistère. Le projet prévoit la création de logements dans les étages et de surface commerciale au rez-de-chaussée dont de la restauration. L'acquéreur souhaite également faire l'acquisition de l'espace situé entre la bâtiment et le boulevard du Général de Gaulle pour disposer d'un parking privé.

Le montant en discussion est de 150 000,00 € pour le bâtiment et 24 000,00 € pour l'espace extérieur. L'acquéreur met comme préalable une pré commercialisation à hauteur de 40% pour s'engager dans le projet.

Monsieur le maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer un compromis de vente lorsque les discussions aboutiront.

VOTE : UNANIMITE

11. Demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude qui a été réalisée sur la rue Emile ZOLA. Le projet prévoit de sécuriser la circulation des piétons dans cette rue par la création de trottoirs et de chicanes. Les travaux sont estimés au 70 000,00 €.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental pour solliciter une subvention au titre des amendes de police sur ce projet et qu'il convient de prendre une délibération pour valider le projet et demander la subvention.

VOTE : UNANIMITE

12. Avancements de grades

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la CAP du 19 mai 2017, un avis favorable a été donné pour l'avancement de deux agents de la commune l'un du poste d'agent technique au poste d'agent technique principal de 2^e classe l'autre du poste d'agent technique principal de 2^e classe au poste d'agent technique principal 1^e classe.

Afin d'adapter le tableau des effectifs de la commune à ces modifications, il convient de supprimer un poste d'agent technique et de créer un poste d'agent technique principal de 1^e classe, afin de permettre la nomination des agents concernés.

VOTE : UNANIMITE

13. Création d'un poste de CUI-CAE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recrutement va avoir lieu sur un poste de CUI-CAE au service technique compte-tenu du départ d'un agent il y a quelques semaines et du départ prochain d'un second agent.

Il s'agit d'un poste à 35h, pris en charge à 60% par l'Etat à pourvoir dès le 19 juin 2017.

Madame GUILLOU regrette que le recrutement soit déjà fait avant la création du poste.

Monsieur le Maire explique que ce type de recrutement exige un travail avec Pôle emploi pour trouver un profil adapté et que la personne concernée a déjà fait deux stages en mairie.

VOTE : UNANIMITE

14. Cours de breton à l'école Henri Matisse

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une convention lie la commune et le conseil départemental du Finistère pour des cours d'initiation à la langue bretonne à l'école Henri Matisse.

Ces cours concernent les élèves de petite, moyenne et grande section pour une heure hebdomadaire. Le coût de ces cours est de 1800 € dont 599,70 € à la charge de la commune. Cette convention doit être renouvelée pour la période septembre 2017- juillet 2020.

VOTE : UNANIMITE

15. Avenant à la convention avec la SDEF pour une borne de recharge électrique

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une convention lie la commune et le SDEF pour l'installation d'infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Cette convention prévoyait l'installation de la borne mise en place sur la place de la République.

Le projet d'aménagement du parking du Séminaire prévoit l'installation d'une seconde borne, il convient donc de signer un avenant à la convention du 8 décembre 2016 pour permettre l'installation de cette seconde borne.

VOTE : UNANIMITE

16. Inscription des chemins de randonnées au PDIPR

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des itinéraires de randonnée suivants :

- Petit tour dans Pont-Croix (sentier pédestre).
- La vallée du Goyen (sentier pédestre).
- Boucle des Dolmens (sentier VTT).

Ce projet est proposé par la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz et proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

VOTE : UNANIMITE

17. Adhésion de la communauté des communes au syndicat mixte de gestion des ports de pêche et de plaisance

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un syndicat mixte est constitué avec la région, le département et les communautés de communes concernées pour la gestion des ports de pêche et de plaisance sur la Cornouaille.

La communauté des communes Cap Sizun-Pointe du Raz est concernée pour le port d'Audierne.

Il précise que pour pouvoir adhérer la communauté des communes doit faire valider la décision par l'ensemble des communes membres.

Après lecture du projet de délibération, Monsieur le maire demande au conseil de délibérer.

Madame GUILLOU s'interroge des débats posés en réunion du conseil communautaire au cours desquels des modifications avaient été proposées et demande si celles-ci ont été prises en compte.

Monsieur le Maire indique que non et que le projet est voté en l'état.

VOTE : 16 voix pour et trois abstentions

18. Destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'an passé, la communauté des communes avait décidé de prendre à sa charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur la totalité du territoire. Le budget alloué de 3 000,00 € a été largement dépassé puisque le coût a été de 28 000,00 €.

Cette année une campagne de piégeage a été menée mais la communauté des communes ne reprendra pas à sa charge la destruction des nids. Il revient donc à chaque commune de se positionner sur la prise en charge ou non de la destruction.

Après discussion, il est proposé une prise en charge à 100% par la commune.

VOTE : UNANIMITE

19. Appel à manifestation d'intérêt de la région pour la revitalisation des centres-bourgs

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un appel à candidature a été lancé par la Région Bretagne pour un appel à projets de revitalisation des centres-bourg.

Ce dispositif permettra d'obtenir des financements sur différents projets qui seraient portés par la commune pour la revitalisation du centre-bourg.

La commune de Pont-Croix étant inscrite dans cette démarche depuis plusieurs années, Monsieur le Maire indique qu'il est en train de constituer un dossier et qu'il souhaite donc présenter la candidature de Pont-Croix auprès de la région.

Il demande donc au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à candidater.

Monsieur le Maire précise que 8 communes seront retenues.

Le dossier présentera les réalisations passées ou en cours comme la rénovation de la Mairie ou les aménagements sur la place de la république ; les projets engagés comme l'aménagement de la rue de la Prison, les abords du Séminaire, la maison médicale, la médiathèque.

Mais aussi les projets en cours de réflexion comme le projet d'investissement de Five promotion sur l'aile est du Séminaire, un projet sur l'aile sud autour d'une thématique culturelle axée sur la musique, dans l'école des sœurs des ateliers d'artisans d'art et la création de locatif dans le bâtiment de la rue Marcel Pellay en lien avec des bailleurs sociaux.

VOTE : UNANIMITE

Questions diverses

Monsieur KERIVEL demande où en sont les travaux à l'école pour la modification des locaux. Monsieur le maire précise qu'on vient de recevoir les prescriptions de la PMI et que les dossiers doivent être modifiés pour y répondre.

Madame RIOU demande s'il ne serait pas possible de faire appel à un intervenant extérieur pour aider les services techniques pour le désherbage de la ville. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas prévu et qu'il serait bon que chacun nettoie devant chez lui.

A la question concernant transfert des réseaux d'assainissement au SIVOM, Monsieur le Maire indique qu'il préfère attendre pour prendre une décision car la commune n'était représentée lors de la dernière réunion. Mais il souligne qu'il y a de nombreuses réticences des communes notamment en ce qui concerne l'alignement des redevances que cela implique.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 16 juin 2017 à minuit
Fait et affiché à PONT-CROIX, le 21 juin 2017

Le Maire
Benoit LAURIOU



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Benoit Lauriou'. To the right of the signature is the official circular seal of the Municipality of Pont-Croix. The seal features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE PONT-CROIX' and the year '(29790)' at the bottom.